



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

TG 51



Le 30 juin 2009

Vous avez dit gel des accords, LESQUELS ?

CONTRAT SOCIAL DE CRISE ce contrat prévoit le gel des accords de flexibilité actuels, mais dans les faits....il n'en est rien.

LA DIRECTION dans son CE extraordinaire du 29 juin 2009 annonce la couleur, à savoir :

Les samedis 11 et 18 juillet 2009 travaillés dans le cadre de l'aménagement du temps de travail.

COMPLETEMENT ILLICITE et SUD le fait savoir, en effet le chômage partiel est autorisé lorsque les entreprises sont réellement en difficulté, le dossier est étudié et un accord est donné.

COMMENT l'administration pourrait elle accorder que les salariés de Renault Douai soient mis en chômage le 13 juillet 2009 alors que le 11 juillet ils étaient en surcroit d'activité (période haute) et que le 18 juillet ils soient de nouveau en période haute alors que la direction et ses partenaires syndicaux acceptent le principe que les congés seraient découpés comme suit : 10 jours de congés et 10 jours de chômage. Soit un fractionnement régit par l' article 3141-18 du code du travail qui prévoit des jours de congés supplémentaires (jurisprudence : les congés supplémentaires naissent du seul fait du fractionnement. **IL VA DE SOIT QUE SI SES PARTENAIRES SOCIAUX ne sont pas d'accord avec nous pour que le code du travail relatif au fractionnement soit respecté**, les salariés attendront des explications.

SAMEDIS TRAVAILLES DU 11 et 18 JUILLET 2009 SUD appelle à une grève minimum de 1h00, cette grève est motivée par : le NON respect de l'accord social de crise, la remise à zéro des compteurs collectifs et les conditions de travail que vivent au quotidien les salariés (ées)

Remise à zéro des compteurs

PAS DE LANGUE DE BOIS A SUD ceux qui vous ont dit que ce n'est pas possible, peuvent être étonnés, notre avocat saisi le TGI ce vendredi, selon notre avocat une date sous 8 jours est possible ; la mise à zéro pourrait être imminente et inévitable pour tous car c'est du collectif... C'est pourquoi les grandes manœuvres sont mises en route.

1^{ER} REGLE : ne pas céder au champ des sirènes car aujourd'hui on vous demande de mettre tout et n'importe quoi dans votre CTC, un conseil : **seuls ceux qui nous écouterons pourrons bénéficier de la remise à zéro totale de leur CTC, pour les autres qui auront dilapidé leur CTI, leur CTC, leur 5^{ème} semaine pour diminuer leur CTC, la remise à zéro sera partielle.**

2^{ème} REGLE : SUD n'est signataire d'aucun accord Renault quel qu'ils soient. Dernier accord dénoncé ce 25 juin 2009.

Grève du 25 juin 2009

SUD félicite et remercie tout ceux et toutes celles qui ont d'une manière ou d'une autre, ont participé à la grève du 25 juin 2009.

UNE FIERTE : SUD aura été le seul syndicat de notre usine à appeler ce jeudi 25 juin 2009 pour que les salariés (ées) retrouvent le droit de manifester leur mécontentement sans être classés dans la catégorie "**des absences injustifiées**".

UN REGRET lors de la grève du 19 juin 2009 jugée illicite par la Direction, parmi les grévistes dont une partie des SUD, il y avait des adhérents **CGT, FO, CFTC, CFDT, et CGC** (et oui) pas un seul syndicat ne s'est joint officiellement à SUD pour défendre leurs adhérents et faire obstacle au mépris des salariés (ées) et du droit de grève orchestré par la Direction au travers **d'un classement en absences injustifiées**, Pire un certain syndicat (devinez lequel) a envoyé ses troupes pour demander aux salariés de ne pas débrayer (Dept 39). **La honte à l'état pur** car ce syndicat est le seul (à notre connaissance) à ne jamais participer aux grèvesmais le premier à dire "**grâce à**"

SUD invite tous les Syndicats désireux de faire entendre raison à la Direction sur cette affaire "**d'absences injustifiées** » à une **INTERSYNDICALE ce jeudi 2 juillet 2009 à 9h30 au local SUD**, le premier but étant de **contraindre la Direction à capituler sur son délire**, le second étant **pour chaque Syndicat d'apporter à ses adhérents qui étaient en grève le 19 juin 2009, le soutien syndical nécessaire** (à moins que leurs adhérents ne soient que des vaches à lait, style paie ta cotisation et tais toi).

SUD est clair, il s'agit de dire **haut et fort, et si possible ensemble**, tous **Syndicats confondus**, à la Direction d'arrêter ses frais, elle doit déclarer les salariés en grève le 19 juin 2009 en **situation licite et non en absences injustifiées**.

SUD l'autre alternative